

NOTE D'INFORMATION

FCP CAPITAL OBLIGATIONS PLUS

Nature juridique  
FCP

Société de gestion  
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

  
Ikhlas/METTIOUI  
Gestionnaire

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20089 en date du 23/07/2020.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCE CAPITAL GESTION** sise à **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca** représentée par **Myriem BOUAZZAoui** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature  
-----

**BMCE CAPITAL GESTION**  
63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca  
Tél.: +212 37 20 35 43 00  
Fax: 03 22 47 00 05

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



MAK

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP CAPITAL OBLIGATIONS PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038671**
- Date et référence de l'agrément : **29/05/2020, GP20057**
- Date de création : **01/10/2003**
- Siège social : **63, Bd Moulay Youssef**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01 janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **BMCE CAPITAL GESTION** sise à **63, Bd Moulay Youssef** représentée par **Myriem BOUZZOUI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank of Africa** sise à **140, Avenue HASSAN II, Casablanca** représentée par **Khalid NASR** en sa qualité de **Président du Directoire BMCE CAPITAL** et **Ali FASSI FIHRI** en sa qualité de **Directeur BMCE Capital Titres**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE Capital Gestion	Conseillers en investissement.	05 20 36 43 00

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI ET ASSOCIES** représentée par **Bahaa SAAIDI**



## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité min : **5.1 (inclus)**
- Indice de référence : **MBI Moyen Terme. Calculé et publié quotidiennement par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP Capital Obligations Plus est d'offrir à "BMCE Bank Of Africa" une rentabilité supérieure à son indice de référence le MBI Moyen Terme, tel que calculé et diffusé quotidiennement par BMCE Capital.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP « Capital Obligations Plus » sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM «Obligations moyen et long terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

Enfin, le FCP pourra placer au maximum 10% de son actif net en « Autres valeurs », et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP « Capital Obligations Plus » est constitué des :

- Actions ;
- Droits d'attribution ou de souscription ;
- Certificats d'investissements ;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations ;
- Titres d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ;
- Titres d'Organismes de placement collectif en capital (OPCC) ;
- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : **2 ans.**
- Souscripteurs concernés : **BMCE BANK OF AFRICA « BMCE BANK ».**



### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **05/03/2004**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée tous les vendredis, ou si celui-ci est férié, le jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative sera affichée dans les locaux de l'établissement de gestion et des établissements de commercialisation le premier jour ouvrable qui suit sa détermination, publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :**
  - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des établissements de commercialisation au plus tard à 11h 30min le jour de calcul de la valeur liquidative,**
  - **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat,**
  - **Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **capitalisation entière, Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : **le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**



#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

- Commission de souscription maximale :
  - Les commissions de souscription sont de 2% HT maximum de la valeur liquidative.
- Commission de rachat maximale :
  - Les commissions de rachat sont de 2% HT maximum de la valeur liquidative. En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.
- Cas d'exonération :
  - Néant.

- Frais de gestion :

- Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par BMCE Capital Gestion. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre. Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T. Ces frais couvrent les charges suivantes :

○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Commission AMMC	0,025 % HT
Frais Dépositaire	0,0255% HT
Frais Maroclear (commission de gestion du compte émission) - annuel	3600 DH HT
Frais Maroclear Maroclear (Droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur.
Frais Commissaire aux Comptes	18 000 DH HT
Frais Publications	Selon les tarifs de publications
Prestation de BMCE Capital Gestion	Selon le taux fixé dans le mandat de gestion.

